

Communiqué de presse commun OTIF/ERA

Registres communs de l'OTIF et de l'ERA pour les ECE et les MDV, hébergés par l'ERA

À sa 6^e session (Genève, 12-13 juin 2013), la Commission d'experts techniques de l'OTIF a demandé le développement de registres communs de l'OTIF¹ et de l'ERA² pour les MDV³ et les ECE⁴, devant être hébergés sur le site internet de l'ERA.

En décembre 2013, l'OTIF et l'ERA se sont donné pour objectif d'avoir des registres communs opérationnels pour le 1^{er} avril 2014. Depuis, le personnel de l'ERA et du Secrétariat de l'OTIF ont étroitement collaboré pour préparer les registres communs, qui ont tous deux été mis en ligne le 1^{er} avril 2014.

Registre des ECE

Le règlement (UE) n° 445/2011 de la Commission du 10 mai 2011 concernant un système de certification des entités chargées de l'entretien des wagons de fret et l'annexe A aux ATMF de l'OTIF du 1^{er} mai 2012 qui lui est pleinement équivalente stipulent que les informations sur les ECE doivent être rendues publiques.

Auparavant, les deux organisations remplissaient cette obligation séparément en publiant ces informations sur leurs sites internet respectifs. Pour le secteur, avoir une base de données commune ERA/OTIF pour les entités chargées de l'entretien et les organismes de certification des ECE présente des avantages : pour en avoir un aperçu général, il suffit de consulter une seule base de données, hébergée par l'ERA.

Les procédures de notification et de mise à jour du registre ECE en UE sont restées les mêmes.

Les obligations des États parties de l'OTIF non membres de l'UE n'ont pas changé, c'est-à-dire que le Secrétariat de l'OTIF est toujours leur interlocuteur.

Les organismes de certification des ECE sis dans les États parties de l'OTIF non membres de l'UE peuvent désormais entrer des informations directement dans la base de données ERADIS pour les certificats qu'ils ont délivrés.

Le registre commun des ECE est accessible sur le site de l'ERA. Par souci de commodité, le site internet de l'OTIF fournit un lien vers ce registre.

https://eradis.era.europa.eu/safety_docs/ecm/certificates.aspx

¹ OTIF : Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires

² ERA : Agence ferroviaire européenne

³ MDV : Marquage du détenteur de véhicule

⁴ ECE : Entité chargée de l'entretien

Registre des MDV

La spécification de l'UE pour le RNV⁵ et l'appendice PP à la PTU WAG, son équivalent au sein de l'OTIF, prescrivent la publication d'un registre des MDV.

Auparavant, les deux organisations remplissaient cette obligation séparément en publiant chacune un registre MDV sur leurs sites internet respectifs. Un registre commun est avantageux d'un point de vue administratif pour l'ERA et l'OTIF, sans avoir d'effets néfastes pour le secteur.

La base de données commune ERA/OTIF comporte les codes MDV assignés aux détenteurs dans les États de l'OTIF membres de l'UE, les États de l'OTIF non membres de l'UE, les États de l'OSJD non membres de l'OTIF et dans certains États importants de la région eurasiatique. Le registre MDV commun OTIF-ERA est publié en quatre langues (allemand, anglais, français, qui sont les langues de travail de l'OTIF, et russe, pour la coopération avec l'OSJD).

La procédure de l'OTIF pour la soumission d'une demande en vue d'obtenir un nouveau code, de modifier un code ou de le révoquer reste inchangée, c.-à-d. que le Secrétariat de l'OTIF reste l'interlocuteur compétent et transmettra les demandes à l'ERA.

Les prochaines éditions du registre MDV paraîtront uniquement sur le site de l'ERA. Par souci de commodité, le site internet de l'OTIF fournit un lien vers le registre MDV.

<http://www.era.europa.eu/Document-Register/Pages/list-VKM.aspx>

Contacts :

ERA (pour les registres des ECE)

M^{me} Nathalie Duquenne

Responsable de projet

Unité « Sécurité »

Courriel : nathalie.Duquenne@era.europa.eu

Tél. : +33 3 27 09 65 83

Fax : +33 3 27 09 66 83

ERA (pour le registre des MDV)

M. Andrzej Niedźwiedzki

Service de la coordination

Unité « Interopérabilité »

Courriel :

andrzej.niedzwiedzki@era.europa.eu

Tél. : +33 3 27 09 65 71

Fax : +33 3 27 09 66 71

OTIF (pour les registres des ECE et des MDV)

M. Peter Sorger

Service « Technique ferroviaire »

Courriel : peter.sorger@otif.org

Tél. : +41 31 359 10 26

Fax : +41 31 359 10 11

⁵ Décision 2007/756/UE, telle qu'amendée par la décision 2012/757/UE.